

## **Compte-rendu du Conseil Municipal en vue de l'élection du Maire et des Adjointes (séance du 4 juillet 2014)**

Le nouveau conseil municipal, issu des élections des 22 et 29 juin 2014 a été convoqué le 30 juin 2014 pour la réunion du vendredi 4 juillet 2014 à 21 heures, afin d'installer le Conseil Municipal et de procéder à l'élection du Maire et de trois adjoints.

Le 04/07/2014 à vingt et une heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Serqueux.

Étaient présents : Mmes et Mrs DEGUINE Francis, CIRASSE Oriane, DEHEDIN François, DUMOUCHEL Jean-Claude, FLEURBAEY Jean-Pierre, GOMME Dany, GREMONT Didier, LEMOINE Anne-Marie, LEMOINE Antoine, OUIN Serge, PINEL Jean-Claude, PRODHOMME Martine, QUATRESOUS Daniel et VENDEDEGEN Olivier.

Absent ayant donné pouvoir : M. SCELLIER René à Mme PRODHOMME Martine

### **Installation des conseillers municipaux :**

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme LEMOINE Anne-Marie, 1<sup>ère</sup> Adjointe qui, a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions.

M. GREMONT Didier a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le procès-verbal de la précédente réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal avec leur convocation. Aucune observation n'a été émise.

### **➤ Délibération N°01 : Élection du Maire**

M. FLEURBAEY Jean-Pierre, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris ensuite la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Sous la présidence de M. FLEURBAEY Jean-Pierre, les Conseillers Municipaux ont voté à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Chaque conseiller a remis fermé au Président, sous enveloppe ouverte, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le résultat a été le suivant :

- nombre de votants : 15 (quinze)
- bulletins blancs ou nuls : 2 (deux)
- exprimés : 13 (treize)
- majorité absolue : 7 (sept)

a obtenu : M. DUMOUCHEL Jean-Claude : treize voix (13)

M. DUMOUCHEL Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### **➤ Délibération N°02 : Fixation du nombre d'adjoints**

Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif global du Conseil ;

Considérant qu'en application de cette règle, le nombre d'adjoints ne peut donc excéder 4 au Conseil municipal de

Serqueux ;

Vu la proposition de Monsieur le maire de fixer, pour la durée du mandat, le nombre d'adjoints à trois (3) ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

➤ FIXE à trois (3) le nombre d'adjoints au maire.

➤ **Délibération N°03 : Election des adjoints**

• **Élection du 1er Adjoint :**

Sous la présidence de M. DUMOUCHEL Jean-Claude, élu Maire et dans les mêmes formes, il a été procédé à l'élection du premier Adjoint. Le résultat a été le suivant :

- nombre de votants : 15 (quinze)  
- bulletins blancs ou nuls : 3 (trois)  
- exprimés : 12 (douze)  
- majorité absolue : 7 (sept)

a obtenu : Mme LEMOINE Anne-Marie : 12 voix (douze)

Mme LEMOINE Anne-Marie, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée 1ère Adjointe.

• **Élection du 2ème adjoint :**

Toujours dans les mêmes formes, le Conseil a élu le deuxième Adjoint.

Le résultat a été le suivant :

- nombre de votants : 15 (quinze)  
- bulletins blancs ou nuls : 4 (quatre)  
- exprimés : 11 (onze)  
- majorité absolue : 6 (six)

a obtenu : M. GREMONT Didier : 11 voix (onze)

M. GREMONT Didier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 2ème Adjoint.

• **Élection du 3ème adjoint :**

Il a été procédé toujours de la même façon à l'élection du 3ème Adjoint. Le résultat a été le suivant :

- nombre de votants : 15 (quinze)  
- bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)  
- exprimés : 15 (quinze)  
- majorité absolue : 8 (huit)

a obtenu : M. FLEURBAEY Jean-Pierre : 15 voix (quinze)

M. FLEURBAEY Jean-Pierre, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 3ème Adjoint.

M. DUMOUCHEL Jean-Claude a procédé à l'appel nominal de chaque membre du conseil municipal en précisant leur qualité (conseiller ou conseillère municipal(e), adjoint).

➤ **Délibération N°04 : Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints & délégation de signature aux Adjoints**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

➤ décide de fixer le montant de l'indemnité de fonction :

- du Maire : non pas au taux maximal de 43 % mais à 40.58 % de l'indice brut 1015 (suivant barème de référence des indemnités de fonction des Maires ; tranche de population 1000 à 3499 habitants) qui correspond à 1 380.05 € net mensuel à compter du 5 juillet 2014.

- du 1er, 2ème, 3ème Adjoint : au taux maximal soit 16.5 % de l'indice brut 1015 (suivant barème de référence des indemnités de fonction des Adjoints ; tranche de population 1000 à 3499 habitants) qui correspond à 561.15 € net mensuel à compter du 5 juillet 2014.

Il a également donné délégation de signature à Mme LEMOINE Anne-Marie, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Monsieur GREMONT Didier, 2ème Adjoint et M. FLEURBAEY Jean-Pierre, 3ème Adjoint en cas d'empêchement du Maire et délégation de fonction aux adjoints précités.

➤ **Délibération N°05 : Indemnité du receveur municipal**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, notamment en son article 97,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 fixant les modalités de calcul,

Vu l'élection du nouveau Maire et de deux nouveaux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

➤ décide de fixer l'indemnité de confection du budget et de l'indemnité de conseil de M. PEYREFICHE Éric au taux de 100 %.

➤ Cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

➤ **Délibération N°06 : Election des membres de la Commission d'Appels d'Offres pour ouverture de plis :**

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Après avoir, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, voté à scrutin secret,

Ont été élus membre de la Commission d'Appel d'Offres pour ouverture de plis par le Conseil Municipal :

Président :

M. DUMOUCHEL Jean-Claude

Titulaires :

- M. GREMONT Didier

- M. FLEURBAEY Jean-Pierre

- Mme LEMOINE Anne-Marie

Suppléants :

- M. DEHEDIN François

- Mme CIRASSE Oriane
- M. QUATRESOUS Daniel

### **Délibération N°07 : Election des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)**

Au cours de cette réunion, le Conseil Municipal a fixé le nombre de membres du CCAS comme suit :

- Président : le Maire
- Nombre de membres élus : 4
- Nombre de membres extérieurs : 4

Ensuite, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des 4 membres élus. Monsieur le Maire a rappelé que ceux-ci sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Ont donc été élus :

- Mme CIRASSE Oriane
- M. GREMONT Didier
- M. DEGUINE Francis
- Mme PRODHOMME Martine

Pour les membres extérieurs, Monsieur le Maire précise qu'il doit leur demander s'ils décident de reconduire leur désignation.

### **Délibération N°08 : Election des délégués des adhérents au SDE 76 (Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime)**

Pour représenter la commune de Serqueux au sein du SDE76, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués adhérents. Monsieur le Maire a rappelé que ceux-ci sont élus au scrutin secret à la majorité absolue pour les 2 premiers tours de scrutin et à la majorité relative au 3<sup>ème</sup> tour.

Ont donc été élus :

- M. OUVIN Serge : titulaire
- M. GOMME Dany : suppléant

### **> Délibération N°09 : Election des délégués du S.I.E.O.M. (Syndicat Intercommunal d'Elimination des Ordures Ménagères) :**

Au cours de cette réunion, ont été élus par le Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein du S.I.E.O.M. dont celle-ci est membre :

Titulaires (2) :

- M. SCELLIER René
- M. DEHEDIN François

Suppléant (1) :

- M. DEGUINE Francis

### **> Délibération N°10 : Election des délégués du SYMAC (Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'entretien des bassins versants de l'Andelle et du Crevon) :**

Au cours de cette réunion, ont été élus par le Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein du Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'entretien des bassins versants de l'Andelle et du Crevon :

Titulaire :

- M. VENDENDEGEN Olivier

Suppléant :

- M. DEGUINE Francis

➤ **Délibération N°11 : Election des délégués du syndicat intercommunal d'études, d'aménagement et d'entretien de l'Epte (SIEAE de l'Epte) :**

Au cours de cette réunion, ont été élus par le Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein du Syndicat d'études, d'aménagement et d'entretien de l'Epte dont celle-ci est membre :

Titulaires (2) :

- M. DUMOUCHEL Jean-Claude
- M. VENDENDEGEN Olivier

Suppléant (1) :

- M. DEGUINE Francis

➤ **Délibération N°12: Election des délégués du Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine aval (SIDESA) :**

Au cours de cette réunion, ont été élus par le Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein du Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine aval :

Titulaire :

- M. FLEURBAEY Jean-Pierre

Suppléant :

- M. PINEL Jean-Claude

➤ **Délibération N°13 : retrait du syndicat de Vieux Rouen sur Bresle au SIDESA (Syndicat Interdépartemental De l'Eau Seine Aval)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de retrait au SIDESA concernant le syndicat de Vieux Rouen sur Bresle acceptée lors de l'assemblée générale du SIDESA le 8 février 2014.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette demande de retrait doit être soumise pour approbation à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- d'accepter ce retrait au SIDESA
- que la présente délibération soit notifiée à toutes les collectivités membres du SIDESA pour application de

l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales

➤ d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### ➤ Commissions communales :

Au cours de cette réunion, certaines commissions ont fusionné ou ont été modifiées. Les commissions communales ont été composées ainsi :

- Commission « Espace vert - Fleurissement - Voirie - Sécurité routière - Réseau électrique » : M. DUMOUCHEL Jean-Claude, M. DEGUINE Francis, M. DEHEDIN François, M. FLEURBAEY Jean-Pierre, M. GOMMÉ Dany, M. GREMONT Didier, M. OUIN Serge, M. QUATRESOUS Daniel et M. SCELLIER René.
- Commission « Eglise - Cimetière - Cérémonies - Sport - Culture & loisirs » : M. DUMOUCHEL Jean-Claude, Mme CIRASSE Oriane, M. DEGUINE Francis, M. FLEURBAEY Jean-Pierre, M. GOMMÉ Dany, M. GREMONT Didier
- Commission « Factures - Finances » : M. DUMOUCHEL Jean-Claude, Mme CIRASSE Oriane, M. FLEURBAEY Jean-Pierre, M. GREMONT Didier, Mme LEMOINE Anne-Marie, M. OUIN Serge, M. QUATRESOUS Daniel et M. SCELLIER René.
- Commission « Personnel » : M. DUMOUCHEL Jean-Claude, Mme CIRASSE Oriane, M. FLEURBAEY Jean-Pierre, M. GREMONT Didier, Mme LEMOINE Anne-Marie, M. LEMOINE Antoine, M. OUIN Serge, Mme PRODHOMME Martine, M. QUATRESOUS Daniel et M. SCELLIER René.
- Commission « Travaux - Eau & assainissement - Bâtiments communaux - Urbanisme » : M. DUMOUCHEL Jean-Claude, M. DEHEDIN François, M. FLEURBAEY Jean-Pierre, M. GOMMÉ Dany, M. GREMONT Didier, Mme LEMOINE Anne-Marie, M. LEMOINE Antoine, M. PINEL Jean-Claude, M. QUATRESOUS Daniel et M. SCELLIER René.
- Commission « Scolaire & Cantine-garderie » : M. DUMOUCHEL Jean-Claude, Mme CIRASSE Oriane (suppléante), M. FLEURBAEY Jean-Pierre (titulaire), M. GREMONT Didier (titulaire), Mme LEMOINE Anne-Marie (adjointe), M. LEMOINE Antoine (suppléant), M. OUIN Serge (suppléant), Mme PRODHOMME Martine (titulaire), M. QUATRESOUS Daniel (titulaire) et M. SCELLIER René (suppléant).

Pour représenter la commune de Serqueux au sein de la communauté de communes du canton de Forges les Eaux, Monsieur le Maire informe que les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal, à savoir le Maire, le 1<sup>er</sup> adjoint et le 2<sup>ème</sup> adjoint.

Concernant la commission des impôts directs, celle-ci a déjà été composée lors de la précédente réunion du 20 juin 2014.

### ➤ Questions diverses

M. QUATRESOUS : demande si les commissions peuvent être convoquées si possible le soir à partir de 18H30 - 19H.

Mme LEMOINE lui a répondu favorablement mais que ce n'était pas toujours facile.

Mme CIRASSE : informe que M. VERARD, domicilié rue du bastringue, souhaiterait que des ralentisseurs soient installés dans cette rue car les voitures roulent trop vite.

Monsieur le Maire lui répond que l'on pourrait en mettre partout et qu'en premier lieu, ceux-ci seront installés aux

abords de l'école.

M. DEGUINE : rapporte que M. BOUCHER Philippe, domicilié Cité de Fos, aimerait que les passages cloutés et les lignes blanches soient repeintes dans la cité de Fos.

Monsieur le Maire lui répond que ce sera réalisé prochainement.

Mme LEMOINE : souhaiterait qu'une réunion soit programmée avec la commission scolaire pour l'organisation du temps périscolaire.

Mme PRODHOMME précise que cette rencontre devrait avoir lieu avant la rentrée de septembre.

La séance est levée à 22H30